

Règlement Lady Bird 2022/2023

Ce règlement particulier complète le règlement des épreuves fédérales par équipes et individuelles amateurs. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Préambule

Compétition par équipe de deux ou trois joueuses, se déroulant en plusieurs manches sur 2 ans.

Epreuves ouvertes aux clubs participants :

Cognac - Oléron - La Rochelle La Prée - Rochefort - Royan - Saintes -Angoulême -
Trousse-chemise, La Palmyre, La Rochelle sud, La Vallade

2022 : La Rochelle, Royan, La Rochelle Sud, Angoulême

2023 : A définir

A l'issue de chaque manche, des points seront attribués à chaque club en fonction du résultat de leurs équipes.

A l'issue de la dernière manche, le club qui aura eu le plus de points sera déclaré vainqueur.

Conditions de participation

Certificat médical et licence obligatoires

L'index pris en compte sera celui de la joueuse à la date limite d'inscription soit 5 jours avant la date de chaque manche.

Chaque participante fera partie de l'équipe du club d'où provient sa licence de l'année. La licence FFG Nouvelle aquitaine sera acceptée si la joueuse est membre AS du club représenté.

Inscription

Chaque club enverra, au plus tard 5 jours avant l'épreuve, au club organisateur, la composition de ses équipes, en précisant nom, prénom, index, n° de licence.

Green- fee : 37 €

Droits de jeu (lots et cocktail) / personne = 8 €

Le comité de l'épreuve (constitué de la responsable de la Lady Bird et de la responsable du club organisateur) est responsable de l'organisation de la compétition et se réserve le droit de limiter le nombre des équipes.

Formule de jeu

scramble à 2, total des index égal ou supérieur à 36

scramble à 3, à la française, total des index égal ou supérieur à 60

Les joueuses placent la balle sur n'importe quelle partie du terrain.

Pour respecter « l'esprit de la Lady Bird », chaque équipe devra présenter une joueuse avec un handicap moyen, voire élevé.

Les compétitions se dérouleront pour 2022 :

- Le vendredi 15 avril à la Jarne – scramble à 2 (limité à 4 équipes par club)
- Le mardi 3 mai à la Rochelle – Scramble à 2
- Le mardi 17 mai à Royan – scramble à 2
- Le mardi 7 juin à Angoulême – scramble à 2

Les dates des compétitions pour 2023 seront choisies à la réunion des capitaines organisée en fin d'année.

Remise des prix :

Chaque club organisateur a la responsabilité des lots et du cocktail.

1 prix Brut et 3 prix nets pour le scramble à 2 + tirage au sort facultatif

1 prix Brut et 2 prix nets pour le scramble à 3 + tirage au sort facultatif

Le Brut prime le Net

Calcul des points

A chaque manche, pour le classement par équipe, seront pris en compte 10 résultats bruts et 10 résultats nets avec l'attribution suivante :

1 ^{er}	10 points	3 ^{ème}	8 points	5 ^{ème}	6 points	7 ^{ème}	4 points	9 ^{ème}	2 points
2 ^{ème}	9 points	4 ^{ème}	7 points	6 ^{ème}	5 points	8 ^{ème}	3 points	10 ^{ème}	1 point

A l'issue de la dernière manche, le club qui aura totalisé le plus de points sera déclaré vainqueur et recevra le trophée. **Il deviendra, de ce fait, l'organisateur de la session suivante.**

En cas d'égalité, le départage se fera sur le plus grand nombre de places de premier de manche puis de premier en brut et en net, puis de places de second ... etc, ...